

Réforme territoriale

Montpellier veut peser dans l'hyper-région

Plusieurs villes du Languedoc-Roussillon s'unissent au sein d'un pôle métropolitain.

Le Languedoc-Roussillon n'a pas encore été dissous dans la grande région qui l'unira à Midi-Pyrénées mais il a déjà un avatar, le « parlement des territoires », un pôle métropolitain qui s'étend sur les cinq départements de l'actuelle région. La nouvelle entité a été lancée le 25 mars par Philippe Saurel, président (DVG) de Montpellier Méditerranée métropole, en présence des représentants de 42 intercommunalités de l'Hérault, du Gard, de Lozère, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, soit près de la moitié des établissements publics de coopération intercommunale du Languedoc-Roussillon.

Face à Toulouse

L'assemblée, réunie symboliquement dans la salle des Etats du Languedoc du château de Castries, près de Montpellier, comptait même un représentant de l'Aveyron (Midi-Pyrénées), en la personne du président de l'agglomération du Grand Rodez. La démarche a pour ambition affichée de « construire une réponse innovante aux défis de la réforme territoriale ». « Toulouse est puissante, souligne Philippe Saurel. Nous devons être puissants aussi. » L'objectif du maire de Montpellier n'est pas seulement de faire contrepoids à Toulouse, il est aussi de faire exister le « bas Languedoc » au sein du nouvel espace créé par la réforme territoriale.



Le président de la métropole montpelliéraine, Philippe Saurel, a organisé, le 25 mars, la première réunion pour la mise en route du pôle métropolitain, baptisé « parlement des territoires ».

« Nous n'avons pas envie d'être tenus en laisse par la grande région, insiste Philippe Saurel. Nous serons à la fois une force de résistance et une force de proposition. »

Le nouveau pôle métropolitain se veut une structure souple, « sans administration ni impôt ». « Nous ne voulons pas ajouter une feuille au millefeuille, précise Philippe Saurel. Le pôle peut être considéré comme une coopérative des territoires. Il mettra différents

outils à la disposition des présidents des intercommunalités : une réunion par an, voire deux, organisée de manière tournante, et une plateforme informatique pour échanger et faire des propositions. Les intercommunalités pourront contractualiser entre elles, sur la base du volontariat. Nous fonctionnerons sur le principe "un président d'intercommunalité, une voix". Six « piliers » baliseront ce nouveau champ de coopération : la santé, le numérique, la mobilité, le tourisme, l'agro-écologie-alimentation, la culture et l'éducation.

L'EXPERT

JEAN-PAUL VOLLE, géographe, professeur émérite à l'université Montpellier 3, laboratoire Art-Dev

« Un discours innovant et ambitieux qui sonne comme un réveil des territoires »

« Le pôle métropolitain lancé par Philippe Saurel [président de Montpellier Méditerranée métropole], se distingue des autres pôles par sa taille et par le fait qu'il est en résonance avec la réforme territoriale. C'est la première réponse collective apportée à ce projet, je n'en vois pas d'autre en France. La démarche prend ainsi un double sens : d'une part, affirmer la réalité du territoire languedocien, de l'autre, renforcer le rang de métropole de Montpellier. Ce discours, innovant et ambitieux, sonne comme un réveil des territoires, dans une région qui manquait de souffle. Le risque encouru tient à la taille du périmètre : qui trop embrasse mal étreint. Mais la démarche peut permettre aux intercommunalités de prendre conscience qu'elles auront un rôle à jouer demain, non seulement dans leur petit périmètre mais aussi à une échelle plus large. »

Absences remarquées

Tout l'enjeu, pour le président de Montpellier métropole, est maintenant de donner corps à ce vaste ensemble. Il sera aussi d'y associer les principales villes de la région. Car si les agglomérations de Béziers, Sète, Narbonne et Carcassonne étaient représentées à Castries, Perpignan manquait à l'appel, de même que Nîmes et Alès, deux agglomérations déjà unies dans un pôle métropolitain. « Mieux vaudrait commencer par créer des fondations solides entre Montpellier, Sète, Nîmes et Alès plutôt que de s'engager d'emblée sur un périmètre aussi large », argumente-t-on du côté de Nîmes métropole. Les deux logiques sont-elles conciliables ? *Jean Lelong, à Montpellier*